



Le droit positif immobilier à jour des dernières décisions

Fiche programme – v.4 – 27/02/2025

- Prérequis :** - L'apprenant est agent immobilier détenteur d'une carte professionnelle ou négociateur d'une agence immobilière, salarié ou mandataire.
- Objectifs :** - Identifier un ensemble choisi de décisions de justice et/ou de nouvelles normes légales ou réglementaires ayant un impact sur la profession d'agent immobilier en transaction,
- Rappeler la règle source et discuter de l'évolution du droit positif pour chaque nouveauté,
- Être au fait des dernières mesures pour exercer de façon optimale et conseiller au mieux ses clients.
- Aptitude et compétences :** - L'agent immobilier candidat à la session doit avoir une certaine expérience du terrain et du métier, les sujets étant plutôt dédiés aux acteurs aguerris.
- Durée :** - 7.00 heures.
- Délai d'accès :** - Programmation sur demande avec un minimum de 15 jours de préavis.
- Tarifs :** - 700 € HT par personne / 500 € HT dès 2 stagiaires
(me consulter pour un devis précis).
- Méthodes mobilisées :** - Méthodes expositive, active et participative avec rappels des règles primaires et visa des évolutions + discussions autour des thèmes ;
- Session vivante sur fond d'échanges et partages d'expériences personnelles.
- Modalités d'évaluation :** - quizz de positionnement / quizz de contrôle des acquis.
- Accessibilité :** - formation accessible aux PSH, émettre une demande individualisée pour la collecte des besoins précis via un questionnaire dédié, et en fonction, accompagnement de la prise en charge par un des référents de l'OF.
- Référent pédagogique et administratif :** - Renaud Lambert
- Contact :** contact@renaudlambert.fr / 06 73 59 53 03

Nota Bene :

- L'objectif est de sélectionner les 6 à 8 mesures récentes (2020-2024) issues des institutions civiles et administratives, qui ont marqué une vraie évolution du droit positif immobilier et qui influent donc sur la pratique.

Plan de cours :

INTRODUCTION : hiérarchie des normes et impact de la jurisprudence sur le droit et les faits

LES PARTIES SONT MISES A JOUR AU FIL DE L'EAU JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE, LE PLAN DU COURS EST DONC MIS A JOUR SUR DEMANDE ET DEVIS

Indicateurs de résultat à fin juin 2024

En raison d'un volume représentatif trop faible de réalisation de cette prestation, il est impossible de communiquer des statistiques éclairantes à l'appui de ce thème.